



Option Sportive ATHLETISME

2020-2021

COLLEGE IMMACULEE CONCEPTION BAILLEUL



Constitution du dossier

Il comprend :

- La présentation de l'Option Sportive Athlétisme
 - Les modalités de fonctionnement
 - Un échéancier
- Règlement de l'Option Sportive Athlétisme
(à rendre en septembre 2020)
- Fiche d'inscription à la journée de détection
(à retourner pour le 10 juin 2020)
- Autorisation parentale
(à rendre lors de la journée de détection)

Merci de bien faire attention aux différentes dates de restitution des documents
Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter le secrétariat
ou directement Madame MATHIEU ou Monsieur OLIVIER



Option Sportive Athlétisme
Collège Immaculée Conception

22, rue du collège - 59270 BAILLEUL
Téléphone : 03 28 50 96 40 Mail : secretariat@ic-bailleul.fr

L'Option SPORTIVE ATHLETISME au Collège Immaculée Conception Bailleul.
De la classe de 6ème à la classe de 3ème.

• Qu'est-ce que l'option sportive Athlétisme?

L'option s'adresse à tous les élèves, filles ou garçons, de la 6ème à la 3ème motivés par une pratique plus approfondie de l'athlétisme (courses, sauts, lancers). Cette Option offre aux élèves volontaires, la possibilité de bénéficier d'une pratique sportive régulière (en athlétisme), tout en suivant une scolarité ordinaire. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves, en leur donnant l'occasion de progresser dans leur sport de prédilection. Il contribue à leur épanouissement et à leur réussite scolaire (moyenne trimestrielle/Appréciation).

• L'Option Athlétisme propose les activités suivantes :

LES COURSES (Sprint, Haies, Demi-fond, Relais et Cross), LES SAUTS (Longueur, Hauteur, Triple saut), LES LANCERS (Poids, Disque, Javelot, Marteau).

• Comment est-elle organisée ?

- 2 heures de pratique hebdomadaire (le mardi de 15h35-17h35), sous la responsabilité des professeurs d'Éducation Physique et Sportive, chargés de l'Option Sportive.
- Plus 2 heures de pratique avec l'Association Sportive (Le lundi midi -passage prioritaire au self- et le jeudi soir de 16h35 à 17h35).
- Les élèves s'engagent à participer aux championnats d'athlétisme (compétitions individuelles et par équipes de niveau districts, départementales, régionales, championnats de France : en cross, en salle et estivale : 3 moments dans l'année) organisés dans le cadre de l'association sportive certains mercredis après-midi avec l'UGSEL
- Participation à quelques entraînements délocalisés sur un stade avec déplacements en bus depuis le collège.
- Des heures de formation jeunes officiels (juge) et de pratique en compétition.
- Pour les volontaires, l'animation des initiations à l'athlétisme pour des élèves primaires (CM1/CM2).

• Les objectifs pédagogiques

- Utiliser le sport comme moyen de formation et d'éducation
- Acquérir des méthodes de travail, d'entraînement.
- Le « goût de l'effort » et aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- Aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne.
- Améliorer les conduites motrices spécifiques à l' Athlétisme.
- Favoriser l'appropriation d'une culture athlétique.
- Acquérir des connaissances et construire des compétences qui dépassent la simple pratique (juge, management d'une équipe, organisation...).
- Participer à la dynamique de l'Association Sportive du collège.
- Apprendre à mieux se connaître pour aller vers une gestion physique de plus en plus autonome de sa vie future.

• **Qui peut en bénéficier ?**

-Tous les futurs élèves de 6ème peuvent demander leur inscription (sous réserve de réussir les épreuves de détection).

-Tous les élèves déjà au collège en 6ème , en 5ème ou en 4ème (présentant motivation et aptitudes pour l'athlétisme ainsi qu'une attitude exemplaire).

Les élèves sollicitant leur inscription doivent surtout être motivés pour une pratique sportive régulière et désireux de poursuivre un cursus scolaire ordinaire.

• **Recrutement :**

Les épreuves de détection auront lieu : (sous réserve)

*pour les élèves du collège (6ème, 5ème, 4ème) : le lundi 22 juin de 11h 30 à 13h15

ou le mercredi 24 juin de 11h30 à 13h

*pour les élèves de primaire en CM2 : le lundi 22 juin de 16h30 à 17h30

A l'occasion de différents tests, épreuves et lettre de motivation.

Un dossier sera à retirer sur le site du collège après le 18 mai 2020.

Un groupe d'environ 32 élèves sera retenu, réparti sur les 4 années de collège (en fonction des performances réalisées -comptabilisées grâce à la table de cotation- et de l'intérêt, motivation des élèves pour l'Option)

• **Admission :**

-L'inscription à l'association sportive du collège est donc obligatoire. (15 euro pour l'année).

-En cas d'admission définitive, un certificat médical est demandé à la rentrée scolaire.

-Une fois inscrit, l'élève s'engage à suivre, au minimum, cet enseignement tout au long de l'année scolaire (et de son parcours au collège). Un bilan sera effectué chaque année : fin mai. Tous les élèves repassent obligatoirement les tests de détection à la fin de chaque année scolaire pour juger des progrès accomplis.

La commission d'admission décidera de poursuite en option athlétisme.

ATTENTION : l'admission à l'option implique une inscription définitive et la présence obligatoire à tous les entraînements pendant toute l'année scolaire sauf contre-indication médicale justifiée par un médecin.

Mi-mai 2020

Présentation au collège par classe de l'Option Sportive Athlétisme (pendant les cours d'EPS par Mme MATHIEU et M. OLIVIER), avec un concours par classe en courses (50m), saut (longueur), lancer (vortex)

Informations des élèves de CM2

Retrait du dossier sur le site du collège

Pièces constituant le dossier de candidature

Mercredi 10 juin 2020

Dernier jour de retour des fiches d'inscription pour participer aux tests de détection.
Soit à l'accueil du collège, Soit directement à Mme MATHIEU ou M. OLIVIER

Tests de détection : lundi 22 juin ou mercredi 24 juin

Les candidats se présentent aux épreuves de détection qui se dérouleront au Collège Immaculée Conception de 11h30 à 13h15 le lundi 15 juin ou le mercredi 17 juin pour les collégiens, et le lundi 15 juin de 16h30 à 17h30 pour les élèves de CM2

Les tests porteront sur l'évaluation des :

- qualités physiques en course (50m et 1000m), en saut (longueur ou hauteur), en lancer (poids et vortex) et quelques tests physiques et de coordinations
- l'intérêt des élèves pendant les tests

A l'issue de cette journée, une liste sera pré-établie par les enseignants d'EPS, qui classeront les élèves (en fonction de leurs performances -utilisation de tables de cotations- de leur intérêt pendant les tests et de la lettre de motivation rédigée par chaque élève)

Cette liste sera proposée au chef d'établissement du Collège.

Fin juin 2020

Les candidats pourront s'informer auprès du secrétariat des résultats définitifs.

Rentrée 2020-2021

En cas d'acceptation dans l'Option Sportive Athlétisme, l'athlète sera intégré dans une classe avec un emploi du temps lui faisant terminer les cours une fois par semaine à 17h30 (deuxième passage des bus).

Il faudra fournir le certificat médical d'un médecin, signer le règlement, et s'inscrire à l'AS Athlétisme.

Puis s'investir et s'éclater pleinement dans l'Option pendant toute l'année !

Ce document fixe les règles de fonctionnement de l'Option Sportive Athlétisme au Collège Immaculée Conception de Bailleul. Il devra être rendu signé par l'élève et les parents d'élèves (ou responsable légal) avant le 10 septembre 2020.

Article 1 : les élèves inscrits à l'Option Athlétisme doivent obligatoirement être licenciés à l'Association sportive du collège (Licence UGSEL pour participer aux compétitions scolaires)

Article 2 : les jeunes athlètes devront fournir un certificat médical de « Non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition »

Article 3 : l'entraînement est placé sous la direction des professeurs d'E.P.S. et/ou d'un entraîneur diplômé d'état sur décision du chef d'établissement :

* le Mardi, de 15h35 à 17h35

* ainsi qu'à l'AS Athlétisme du lundi midi et jeudi soir (de 16h35 à 17h35).

Article 4 : présence obligatoire aux entraînements et compétitions. Toute absence ou retard devra être justifié par écrit sur le carnet de correspondance.

Article 5 : les enseignants ou entraîneurs sont responsables du choix des épreuves individuelles dans certaines compétitions par équipe. Ces choix seront faits dans l'intérêt de l'équipe et en concertation avec les élèves.

Article 6 : les jeunes sportifs admis en option athlétisme s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

Article 7 : parallèlement à un approfondissement de la pratique sportive, l'élève inscrit pourra/devra suivre une formation de « jeune juge officiel » et assurer pendant les compétitions certaines tâches de juge et/ou d'organisation. Il sera également proposé d'encadrer l'AS Primaires pour certains volontaires

Article 8 : l'élève inscrit s'engage à donner le meilleur de lui-même tant sur le plan sportif que sur le plan scolaire. Les connaissances et compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de l'Option sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun. Elles peuvent être prises en compte pour sa validation.

Article 9 : une note trimestrielle sera portée avec une appréciation sur le bulletin scolaire pour rendre compte du sérieux et des efforts entrepris pour progresser dans l'option choisie.

Article 10 : l'élève inscrit à l'Option Athlétisme doit poursuivre cette option jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un courrier adressé au chef d'établissement sera demandé si l'élève ne souhaite plus poursuivre l'option l'année suivante.

Article 11 : l'élève inscrit s'engage à respecter tous les articles de ce règlement. Tout manquement au règlement ou comportement déviant portant atteinte à l'image du collège ou de l'Option impliquerait une exclusion définitive de l'élève de l'Option.

Article 12 : j'autorise / je n'autorise pas (rayer la mention inutile) la diffusion de l'image de mon enfant sur le site du collège pour promouvoir les activités de l'Option Athlétisme et de l'AS Athlétisme.

Je soussigné _____

Responsable légal de l'élève _____

classe _____

Certifie avoir pris connaissance du règlement de l'Option Athlétisme pour l'année scolaire 2020/2021.

A _____

Le _____

Signatures des parents (ou responsable légal)

Signature de l'élève

FICHE D'INSCRIPTION A LA JOURNEE DE DETECTION



Dossier de candidature Option Sportive ATHLETISME -
Collège Immaculée Conception - Bailleul



DOSSIER DE CANDIDATURE 2020-2021

Fiche à compléter et à renvoyer à secretariat@ic-bailleul.fr ou à donner directement à Madame MATHIEU ou Monsieur OLIVIER avant le mercredi 10 juin 2020

NOM :
Prénom :
Classe :

participera aux tests de détection au Collège : (cochez le choix souhaité)

Pour les élèves en 6ème, 5ème, 4ème : le lundi 22 juin de 11h30 à 13h15
le mercredi 24 juin de 11h30 à 13h15

Pour les élèves de CM2 : le lundi 22 juin de 16h30 à 17h30

Fiche de renseignements scolaires

Dossier de candidature Option Sportive Athlétisme 2020-2021
Collège Immaculée Conception - Bailleul

NOM : Prénom :
Date et lieu de naissance :

Adresse des parents (ou du représentant légal) :

Tel dom : E-mail :

Tel portable maman : Tel portable papa :

SITUATION SCOLAIRE PROCHAINE 2020-2021

Collège Immaculée Conception - Bailleul

Régime demandé : Demi-pensionnaire Externe (cochez le choix souhaité)

Classe demandée : 6ème 5ème 4ème 3ème (cochez le choix souhaité)

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

En 4° et 3° un choix sera à faire entre l'Option Athlétisme et la Section Euro

RENSEIGNEMENTS AU NIVEAU SPORTIF de l'élève

NOM :

Prénom :

Est ce que tu fais de l'AS au collège (athlétisme ou un autre sport)? oui non

Est ce que tu pratiques un sport à l'extérieur des cours et de l'AS? oui non

Si oui lequel Combien d'heures par semaine ?

Est ce que tu t'entraînes dans un ou plusieurs club ? oui non

Si oui, le ou lesquels ?

Nombre d'années de pratique :

Niveau(x) atteint(s) :

LETTRE DE MOTIVATION

En quelques lignes, décris nous pourquoi tu souhaites faire cette Option Sportive Athlétisme.

Merci nous t'attendons aux tests

FICHE D'INSCRIPTION A LA JOURNEE DE DETECTION



Dossier de candidature Option Sportive ATHLETISME -
Collège Immaculée Conception - Bailleul



DOSSIER DE CANDIDATURE 2020-2021

Fiche à fournir le jour de la détection

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) :

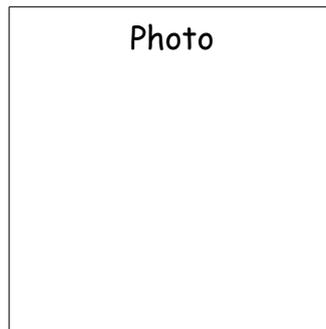
Demeurant à :

reconnais avoir pris connaissance du projet de l'Option Sportive ATHLETISME figurant dans ce dossier d'inscription et autorise mon fils / ma fille à participer à la journée de détection du Collège Immaculée Conception à Bailleul

NOM :

Prénom :

Classe :



Nom, adresse et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

M :

Tél. :

Adresse :

- Je suis informé qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance accident et responsabilité civile pour les dommages que mon enfant serait susceptible de causer aux biens ou à autrui .

- Je dégage, par la présente, les responsables des tests de détection, les Professeurs d'EPS (C.MATHIEU, E. OLIVIER) et le Collège Immaculée Conception de toute responsabilité en ce qui concerne mon enfant, tant pour les accidents qui pourraient lui être imputables, que pour ceux qu'il pourrait subir pendant les différentes activités de ce test.

- J'autorise le responsable à prendre toute mesure d'urgence, en cas d'accident, à faire transporter mon enfant dans un établissement hospitalier le plus proche pour y recevoir des soins ou subir toute intervention chirurgicale jugés nécessaires par le médecin.

Fait à le

Signature